

Devenir de l'École Régionale des Beaux-Arts - Motion du Conseil Municipal

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Des menaces pèsent actuellement sur l'École Régionale des Beaux-Arts de Besançon car le Ministère a retenu quinze pôle d'excellence parmi lesquels neuf anciennes écoles régionales des Beaux-Arts : Bordeaux, Grenoble, Lyon, Marseille, Nantes, Orléans, Rennes, Strasbourg, Toulouse en oubliant que d'autres écoles, telle celle de Besançon, jouent aussi un rôle important dans l'enseignement des Beaux-Arts

Il a été constaté qu'il n'y avait aucune école retenue en Franche-Comté, mais le cas est le même en Languedoc - Roussillon, en Auvergne, en Champagne, en Normandie Haute et Basse, Poitou - Charente ; il y a dans ce maillage des régions entières qui ont été oubliées.

Je demande donc au Conseil Municipal de manifester sa désapprobation :

- d'une part sur la façon dont le Ministère a procédé,
- et d'autre part sur les résultats qui nous sont parvenus.

Il y aura, si cela reste ainsi, un déclassement de l'école de Besançon par rapport aux autres pôles, cela est certain !

Nous avons pourtant au sein de notre École Régionale des Beaux-Arts des départements qui fonctionnent très bien et qui auraient pu faire l'objet d'un pôle national retenu dans cette nouvelle carte des écoles régionales des beaux-arts privilégiées par l'État.

Mme DUVERGET : Monsieur le Maire, au nom du groupe «Une Ambition pour Besançon», je vous demande d'intervenir auprès du Ministre de la Culture pour que celui-ci révise sa position au sujet de l'École Régionale des Beaux-Arts de Besançon. En effet, si notre École des Beaux-Arts ne recevait plus de financement de l'État, cela signifierait non seulement la dévalorisation des diplômes délivrés à Besançon, par rapport à ceux délivrés par les quinze écoles reconnues sur le plan national -et c'est la principale préoccupation des étudiants-, mais encore cette attitude autorisant le déclassement de l'École des Beaux-Arts de Besançon constituerait un exemple supplémentaire de désengagement de l'État sur le plan financier, la conséquence étant évidemment que les collectivités territoriales auraient à pallier cette carence et à intervenir de plus en plus.

Enfin, à l'heure où l'Académie de Besançon cherche à développer les enseignements de la sensibilité, cette décision va à contre-courant et méconnaît fondamentalement le rôle des arts tant sur le plan de l'épanouissement individuel que sur le plan social.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Nous pensons rencontrer prochainement sur ce sujet l'Inspecteur Général M. TOUZENIS, il doit venir en principe à Besançon. Par ailleurs, dès les jours prochains, le résultat de cette délibération et ma protestation personnelle sur cette décision prises sans concertation seront adressés au Ministère.

J'ai vu le Directeur de l'École Régionale des Beaux-Arts Alain PHILIPPE et l'Adjoint l'a revu également. Je crois que c'est dommage que nous n'ayons pas été retenus car nous avons effectivement quelques départements qui fonctionnent très bien à Besançon et qui auraient pu faire l'objet d'un pôle national retenu dans cette nouvelle carte des écoles régionales des beaux-arts privilégiées par l'État. Celles qui sont retenues verront sans doute l'augmentation de la participation de l'État et les autres risquent d'être laissées pour compte. Je pense que c'est unanimement que nous pouvons manifester notre désapprobation.

M. NACHIN : Bien entendu je suis tout à fait d'accord avec votre proposition, mais ce que je voudrais savoir, car l'École des Beaux-Arts est quand même un atout de Besançon Capitale Régionale et puisqu'il s'agit d'une information qui date à ma connaissance d'au moins une dizaine de jours, j'aimerais

connaître de quelle façon vous ou l'Adjoint concerné, avez réagi à cette information qui met en danger l'avenir de notre École des Beaux-Arts.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : S'il faut aussi vous donner la teneur de notre agenda à l'Adjoint et à moi-même, ce sera difficile ! Mais bien entendu nous avons, connaissant cette information, cherché le maximum d'informations à la source, nous venons de les avoir tout récemment et j'attendais cette réunion du Conseil pour vous associer à ma protestation et aux démarches ultérieures.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, sur cette question j'avais attiré à la dernière réunion du Conseil Municipal votre attention sur ce dossier qui m'avait été révélé d'ailleurs par la voie syndicale, il faut bien le dire, qui était inquiète de ces orientations et j'avais souhaité au dernier Conseil Municipal que nous réagissions vivement et effectivement, la décision n'étant pas encore prise mais sur le point de l'être, pour que nous puissions essayer de remonter le courant.

Ceci n'est pas le cas aujourd'hui, je le regrette profondément, il faut donc tout faire pour que là aussi une de nos écoles d'importance régionale et qui compte pour la vie culturelle ne soit pas handicapée pour l'avenir. Je m'associe entièrement aux propositions qui nous sont faites ce soir.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Dès le lendemain du Conseil Municipal d'avril, nous avons pris lien avec le Directeur de l'École des Beaux-Arts Alain PHILIPPE et nous avons suivi toutes informations.

Maintenant nous avons la confirmation de cette décision du Ministère, d'où la nécessité de réagir vivement et tous ensemble. Je vous en remercie.

M. JACQUEMIN : On peut s'étonner d'être mis devant le fait accompli, je pense que ça n'est pas convenable à l'égard de notre École des Beaux-Arts de se trouver devant une décision prise et il faut effectivement s'attacher à un suivi beaucoup plus proche que celui que nous avons.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est plus qu'un étonnement, c'est une manifestation de mauvaise humeur de ma part que de constater cela et peut-être encore plus que pour vous.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, s'associe à la protestation de M. le Député-Maire.